



LIVRET GUIDE DU FORMATEUR

« Formation à la pratique de l'IVG instrumentale avec anesthésie locale – Programme théorique »

Durée : 2 journées complètes (13 h de face-à-face) + temps de préparation & bilan

Équipe d'animation : deux à trois intervenants dont un ou deux médicaux et une IDE (selon effectif)

Effectif : formation prévue pour 20 participants

Contexte :

Depuis 2001, le nombre d'IVG varie entre 215 000 et 230 000. 92 % des femmes en demande d'IVG avaient une contraception. Une femme sur trois fera au moins une IVG dans sa vie, en moyenne 1,5 fois.

Depuis 2016, les sages-femmes ont le droit d'effectuer des IVG médicamenteuses à domicile et depuis mars 2022, la loi n°2022-295 visant à renforcer le droit à l'avortement, prévoit pour les sages-femmes la possibilité de pratiquer les IVG par méthode instrumentale dans un établissement de santé.

Afin de soutenir l'accès à l'IVG, PLEIRAA propose aux professionnels une formation théorique à l'IVG instrumentale sur deux journées. Cette formation devra être complétée par une formation pratique qui sera réalisée en établissement de soins.

Les intervenants disposent d'une formation de formateurs ou d'une expérience en tant que formateur. À défaut, un tutorat est possible lors de formations Pleiraa.

Public concerné et pré-requis :

Les personnes à former sont les professionnel.le.s susceptibles de réaliser des IVG instrumentales avec anesthésie locale :

- ✓ médecins,
- ✓ sages-femmes,

diplômé.e.s ou en cours d'études.

Démarche qualité :

Organisme formateur à part entière, PLEIRAA dispose d'un numéro de déclaration d'activité (NDA) auprès de la DREETS AuRA. En 2020, afin de proposer des parcours de formation « validants » (permettant de répondre aux exigences des parcours « développement personnel continu » dits « DPC ») aux professionnels, notre organisme a obtenu son agrément auprès de l'Agence nationale du DPC (ANDPC) sous le numéro 8247.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle certification qualité, QUALIOPI, est obligatoire pour accéder aux financements légaux et conventionnels de la formation professionnelle. PLEIRAA, pour accompagner les demandes de formation et permettre leur prise en charge par les fonds publics, s'engage dans cette démarche qualité.

La certification QUALIOPI consiste en un contrôle de la qualité des prestations proposées au public, de la programmation des formations au recueil de leur évaluation par les participants et les différentes parties prenantes (financeurs, employeurs, intervenants). Ce contrôle est réalisé au cours d'audits réguliers visant à vérifier la mise en œuvre des procédures, la prise en compte des évaluations recueillies, la prise en compte des évolutions réglementaires, pédagogiques, et de celles, bien sûr, du domaine d'application (l'IVG et la contraception), dans une démarche d'amélioration continue.

A ce titre, il est demandé aux intervenants de prendre connaissance du référentiel national qualité « QUALIOPI » remis avec ce livret et de s'engager à respecter les critères de ce référentiel qui les concernent dans le cadre des formations pour lesquelles ils seront amenés à intervenir, à savoir :

- Apporter une réponse aux questions des personnes inscrites sur le contenu ou le déroulement de la formation.
- Prendre en compte les besoins et demandes des participants.
- Adapter son intervention en fonction, en précisant les limites du cadre de la formation si nécessaire.
- En ce qui concerne des besoins spécifiques liés à des situations de handicap, en avertir la personne référente au sein de PLEIRAA (coordinatrice administrative).
- Proposer des techniques pédagogiques variées et interactives, et ménager des temps d'échanges afin de favoriser l'engagement des participants.
- Mettre en œuvre les évaluations prévues tout au long de la session.
- Transmettre à la personne en charge de la gestion administrative de PLEIRAA, et le cas échéant à l'équipe pédagogique, les éventuelles difficultés rencontrées lors de la formation, incidents, aléas ou réclamations exprimées par les participants.
- Répondre aux questionnaires d'évaluation des formations adressés aux intervenants.
- Participer aux réunions à destination des intervenants (à défaut prendre connaissance des comptes rendus).
- Mettre à jour ses compétences en lien avec le domaine de formation.

Les objectifs de la formation pour le praticien :

- Connaître la technique et les conditions de réalisation de l'aspiration endo-utérine.
- Connaître la technique et les conditions de réalisation de l'aspiration endo-utérine avec anesthésie locale.
- Connaître les indications et contre-indications de l'AL.
- Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode et de l'anesthésie.
- Savoir accompagner une femme au cours de l'intervention.
- Savoir prévenir et traiter les effets secondaires et les éventuelles complications.
- Connaître la technique et les conditions de réalisation de l'aspiration quel que soit le terme.
- Savoir organiser le parcours de soins pour PEC des demandes d'IVG après 12 SA.

Pour valider la formation, le décret d'application de la loi n°2022-295, prévoit une formation pratique au sein d'un établissement de soin. Cette formation pratique est attestée par le directeur de l'établissement dans lequel se fait cette formation, sur justificatif du responsable médical du service.

Les objectifs pédagogiques : 1^{re} journée

- 1- Connaître la place de l'IVG instrumentale dans l'offre de soin (*Séquence animée par les intervenants praticiens*).
- 2- Favoriser l'échange de pratiques et d'expériences à travers l'expression de chaque participant/équipe. (*Séquence animée par les praticiens / CCF ou IDE / participants*).
- 3- Faire visualiser une aspiration endo-utérine (*Séquence animée par les praticiens praticiens*).
- 4- Connaître les conditions de réalisation des aspirations et les modes d'anesthésie (*Séquence animée par les praticiens*).
- 5- Connaître les généralités sur la consultation pré IVG (les spécificités de la consultation en vue d'une AL, les prescriptions pré op) (*Séquence animée par les praticiens*).
- 6- Connaître l'anatomie du petit bassin féminin (*Séquence animée par les praticiens*).
- 7- Détailler le manuel chirurgical de l'aspiration endo-utérine pas à pas (*Séquence animée par la CCF ou IDE*).
- 8- Connaître la technique de l'AL (*Séquence animée par les praticiens*).
- 9- Savoir sensibiliser sur le pouvoir nocébo des mots employés dans les soins (*Séquence animée par la CCF ou IDE*).
- 10- Connaître les recommandations - Préparation cervicale et antibio prophylaxie (*Séquence animée par les praticiens*).
- 11- Connaître les tarifs selon la méthode et le lieu de prise en charge (*Séquence animée par les praticiens*).

Les objectifs pédagogiques : 2^e journée

- 1- Connaître les traitements et les alternatives non médicamenteuses de gestion de la douleur (*Séquence animée par les praticiens*).
- 2- Faire découvrir l'importance de l'accompagnement dans l'AL (*Séquence animée par la CCF ou IDE*).
- 3- Transmettre les astuces techniques qui facilitent le geste / faire émerger les réticences réfléchir au parcours de soins et aux procédures d'urgences (*Séquence animée par les praticiens*).
- 4- Savoir diagnostiquer et traiter les principales complications per-opératoires (*Séquence animée par les praticiens*).
- 5- Connaître les spécificités de la technique de l'AL (*Séquence animée par les praticiens*).
- 6- Travail sur le ressenti des soignant.e.s (*Séquence animée par la CCF ou IDE*).
- 7- Présenter les éléments spécifiques d'exercice hors établissement de santé (*Séquence animée par les praticiens*).
- 8- Savoir s'organiser pour pouvoir prendre faire des IVG avec anesthésie locale ou en salle blanche - Savoir s'organiser pour pouvoir prendre en charge les demandes d'IVG après 12 SA (*Séquence animée par les praticiens*).

Organisation de la formation :

Le contenu est élaboré à partir des présentations sous forme de Power Point PPT du REVHO (Réseau IVG ville hôpital d'Ile de France), qui propose des formations à la formation à la pratique de l'IVG instrumentales. Il est actualisé par l'équipe pédagogique de PLEIRAA, composée de professionnels animant régulièrement nos formations.

Les sessions sont proposées en présentiel et depuis 2021 en classe virtuelle synchrone. Pour les sessions virtuelles, un support technique et un appui logistique sont prévus en amont et tout au long de la formation. Des tutoriels sont également à disposition des intervenants pour l'utilisation des outils en ligne.

Les formations sont réalisées avec l'appui des réseaux de périnatalité, notamment pour la diffusion de l'information et éventuellement la mise à disposition d'une salle de formation.

Déroulé de la formation :

Se reporter au déroulé pédagogique et aux supports de formation.

Les intervenants doivent prévoir un temps de préparation commun en amont de la session.

Suivi de la formation :

Pour les questions concernant le contenu de la formation, les formateurs sont disponibles en amont, pendant ou après la formation pour toute demande adressée à PLEIRAA (à l'adresse contact ou à la coordinatrice administrative).

À l'issue de la formation :

Les participants doivent compléter leur formation théorique par une formation pratique qu'ils devront organiser au sein d'un établissement de soins réalisant les IVG instrumentales. Cette formation pratique est attestée par le directeur de l'établissement dans lequel se fait cette formation, sur justificatif du responsable médical du service.

PLEIRAA reste évidemment disponible pour toute intervention de formation, que ce soit à la demande des professionnels libéraux, hospitaliers, des CIVG ou d'autres structures de santé.

PLEIRAA organise en outre chaque année une journée régionale d'échanges de pratiques ainsi que plusieurs webinaires gratuits.

Pour nous contacter :

contact@pleiraa.org

Tél. 07 87 28 82 16

Site web de PLEIRAA :

www.pleiraa.org